



**RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
DE LOTBINIÈRE-CENTRE**

**AUX CONTRIBUABLES DES MUNICIPALITÉS DE LAURIER STATION
ET DE ST-FLAVIEN**

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné qu'au cours d'une réunion du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre, qui s'est tenue le 18 novembre 2025, celui-ci a adopté le règlement d'emprunt no. 01-2025 portant le titre « Règlement autorisant le financement des coûts des travaux d'augmentation de la capacité de traitement à la STEU et décrétant une dépense au montant de 5 932 967 \$ et un emprunt au montant de 5 932 967 \$ à cette fin ». Le règlement d'emprunt prévoit un emprunt de 5 932 967 \$ pour effectuer les travaux d'augmentation de la capacité de traitement à la STEU. Les contribuables des municipalités visées désirant s'opposer à l'approbation de ce règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, peuvent transmettre à ce dernier leur opposition écrite au cours de la période de 30 jours qui suit la publication de cet avis.

Donné à St-Flavien, ce 3^e jour de décembre 2025

Nancy Labbé,
Greffière-trésorière